



**Syndicat National unifié des Directeurs, des Instituteurs, des  
Professeurs des écoles de l'Enseignement public Force  
Ouvrière**

**Syndicat départemental du Maine et Loire**

[snudifo49@wanadoo.fr](mailto:snudifo49@wanadoo.fr)

Magali LARDEUX  
Secrétaire départementale du  
SNUDI FORCE OUVRIERE de Maine et Loire

*Angers, le 28 novembre 2019*

A Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de Maine et Loire

**Objet: Réunions des directeurs avec leurs Inspecteurs de circonscription sur la question de la « direction d'école »**

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément à la demande ministérielle, vous avez demandé aux Inspecteurs de circonscription d'inviter les directeurs d'écoles pour échanger en confiance sur la direction d'école et pour faire remonter leurs demandes.

L'insistance dans la façon de tenir ces réunions **sur la nécessité de discuter d'un Statut de supérieur hiérarchique** - volonté du Ministre qui avait été rejetée massivement ainsi que les EPSF et l'ensemble de la Loi Blanquer par les enseignants au printemps dernier - nous interpelle.

Afin que la restitution des demandes des directeurs acceptant de se rendre à ses réunions sur leur temps personnel soit conforme à ce qu'ils ont exprimé, il semble nécessaire de rendre cette restitution transparente.

**C'est pourquoi, le SNUDI FO 49 vous sollicite pour que des compte rendus de ces réunions soient faits par les IEN de circonscriptions, que ces compte-rendus soient soumis à la relecture des directeurs présents afin de s'assurer de ce qui vous sera transmis.**

Nous rappelons que la participation à ces réunions est facultative et qu'elles ont été mises en place alors que depuis plusieurs années, notre organisation syndicale porte des revendications auxquelles le gouvernement a choisi de rester sourd: **augmentation de la quotité de décharge pour les directeurs, pas un directeur sans une journée de décharge, amélioration financière avec 100 points d'indice pour tous les directeurs, recrutement d'aides administratives sous Statut dans les écoles, réel allègement des tâches en déchargeant les directeurs de celles qui ne relèvent pas de leurs missions. ( ex: rédaction du PPMS).**

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de toute ma considération.

*Pour le SNUDI FO 49, La secrétaire départementale  
Magali Lardeux*